



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°56.06.2026

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 095-219505128-20260624-DEL56062026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Date de convocation :
17 juin 2026

Etaient présents :

Madame THEMIOT, Monsieur BERNARD, Madame HEBBAR, Monsieur LAPORTE, Madame TESSON, Monsieur LAGNEZ, Madame PEIRE, Monsieur CHANAL, Adjoints au Maire.

Nombre de
conseillers :

Madame SOUFFRANT, Monsieur SAINTE-BEUVE, Madame MARTIN, Madame LORENZO, Monsieur WIESEN, Madame KATACHE, Monsieur LICETTE, Madame LERNATOWSKA, Monsieur BRODIER, Conseillers Municipaux délégués.

◆ En exercice : 27

Monsieur GEBAUER, Monsieur KOVAC, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB, Monsieur ROMERO, Conseillers Municipaux.

◆ Présents : 24

Formant la majorité des membres en exercice

◆ Votants : 27

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIACALONE, a donné pouvoir à Monsieur CHANAL
Madame BIET a donné pouvoir à Madame MARTIN
Madame DOS RAMOS a donné pouvoir à Madame DE OLIVEIRA

Secrétaires de séance :

Madame MARTIN et Monsieur GEBAUER

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DES COURS ET ATELIERS CULTURELS

RAPPORTEUR : Monsieur Benjamin LAGNEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs à la compétence du Conseil municipal en matière de fixation des tarifs des services publics locaux ;

VU le principe d'égalité des usagers devant le service public ;

VU la délibération n°55.12.2021 du 8 décembre 2021 fixant les tarifs des cours et ateliers culturels ;

CONSIDERANT que la grille tarifaire des cours et ateliers culturels n'a pas été révisée depuis 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une meilleure lisibilité, une équité renforcée entre les usagers et une cohérence globale de la politique tarifaire municipale ;

CONSIDERANT les difficultés d'interprétation et de gestion générées par notamment lié à la notion de première discipline choisie ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 095-219506128-20260624-DEL56062026-DE

CONSIDERANT la volonté de simplifier la facturation et d'harmoniser les tarifs entre les différentes disciplines culturelles ;

CONSIDERANT la mise en place d'un système de dégressivité applicable en cas d'inscriptions multiples ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte la délibération par 21 voix pour, 6 voix contre, réparties comme suit :**

- **Contre :** Monsieur GEBAUER, Madame DOS RAMOS (pouvoir à Madame DE OLIVEIRA), Monsieur KOVAC, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB
- ⇒ **ABROGE** la délibération n°55.12.2021 du 8 décembre 2021.
- ⇒ **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des cours et ateliers culturels telle qu'annexée à la présente délibération.
- ⇒ **APPROUVE** les modalités de dégressivité applicables aux inscriptions multiples, telles que définies en annexe.
- ⇒ **FIXE** l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 1er septembre 2026.
- ⇒ **DECIDE** que les tarifs seront révisés chaque 1^{er} septembre, par délibération, selon l'indice des prix à la consommation ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à son exécution.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 29 juin 2026



Le Maire

Fabio LUNZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.